



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

---

### **COVID-19 : Le couvre-visage devient obligatoire dans le transport collectif et adapté**

---

**(Matane, le 2 juillet 2020)** – Comme dans tous les transports en commun du Québec, le port du couvre-visage, aussi appelé masque artisanal, devient obligatoire à l'intérieur des véhicules utilisés pour le transport collectif et adapté. Dès le 13 juillet 2020, toutes les personnes de 12 ans et plus devront porter un couvre-visage pour monter à bord. Si vous n'en portez pas, l'accès au transport vous sera refusé. Pour les enfants de 2 à 12 ans, le port du couvre-visage est recommandé. Les personnes dont la condition médicale empêche le port du masque et celles qui ne peuvent pas mettre ou enlever le masque seules ne sont pas touchées par cette obligation.

Cette mesure est instaurée conformément aux nouvelles directives du gouvernement du Québec, annoncées le 30 juin dernier. Elle est prise dans le cadre de la lutte contre la transmission de la COVID-19. Pour rappel, les personnes infectées ne présentent pas forcément de symptômes. Certaines personnes peuvent être infectées et ne pas le savoir. Porter un masque permet d'empêcher la propagation de gouttelettes respiratoires et pourrait ainsi diminuer le risque de transmission de la maladie.

Vous n'avez pas de masques ? Vous pouvez encourager nos couturières et entreprises locales en choisissant l'une des options offertes en Matanie : une liste des lieux où vous pourrez vous procurer un masque réutilisable est disponible sur la page Facebook d'Environnement Matanie.

Lien vers la liste des points de vente de masque :

<https://www.facebook.com/environnementmatanie.mrcdelamatanie/photos/a.775240872818172/1179982982343957/>

**Pour renseignements:**

**Vanessa Caron**

Directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport

MRC de La Matanie

158, rue Soucy, 2e étage, Matane (Qc) G4W 2E3

Tél : 418-562-6734 poste 230

Télécopieur: 418-562-7265

Courriel: [Vanessa.caron@lamatanie.ca](mailto:Vanessa.caron@lamatanie.ca)

**Source:**

**Mélodie Pardonnet**

Conseillère en communications et affaires publiques

MRC de La Matanie

158, rue Soucy, 2e étage, Matane (Qc) G4W 2E3

Tél : 418 -562-6734 poste 233

Télécopieur: 418-562-7265

Courriel: [melodie.pardonnet@lamatanie.ca](mailto:melodie.pardonnet@lamatanie.ca)

*«Un vent de nature !»*